

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

### HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Le Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey.

Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités et, en 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel ; la contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001.

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention fondant l'entente intercommunale "Fonds culturel Riviera" (FCR) est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, suite à son approbation par le Conseil d'Etat.

En 2007, 2009, 2010 et 2011, ce sont respectivement 5, 4, 1 et 2 nouvelles institutions qui ont été intégrées au FCR et ce, tout en maintenant le montant de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant. Aucune nouvelle institution n'a été intégrée en 2012.

Le but du fonds est de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Les organes du fonds, élus pour la durée d'une législature sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés parmi ceux du CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Selon l'art. 4 de l'entente intercommunale, les membres du CA sont désignés par leur municipalité, pour la durée d'une législature, et la présidence assurée par tournus alphabétique pour une législature.

Pour la durée de la présente législature, le CA est présidé par M. Claude Cherbun, conseiller municipal à Jongny. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales (SAI).

Le CA décide, sur proposition du BE, d'attribuer des subventions annuelles et a la faculté de proposer aux municipalités un éventuel soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention ainsi que leurs rapports annuels respectifs et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. Il est composé de M. Claude Cherbuin, président du CA et du BE, de Mme Annick Vuarnoz, conseillère municipale à Vevey et de Mme Edith Willi, conseillère municipale à Montreux.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

## **ACTIVITÉS 2012**

Au cours de l'année 2012, le CA et le BE se sont chacun réunis à quatre reprises. La gestion des institutions intégrées au fonds, la préparation des comptes 2011, le traitement des demandes de soutien ponctuel et l'élaboration du budget 2013 ont été les principaux sujets traités cette année.

Il importe de relever que l'année 2012 a été marquée par une nette diminution des demandes de soutien ponctuel qui, de 41 en 2011, sont passées à 22 en 2012. Ceci a permis au SAI de se consacrer davantage à la gestion des institutions intégrées au fonds, but premier du FCR. Pour rappel, depuis 2008, une augmentation constante et importante des demandes de soutien ponctuel avait été constatée, passant de 13 en 2008, à 26 en 2009, 33 en 2010 et 41 en 2011.

### Budget 2013

Il est rappelé, qu'en vertu de l'art. 18 de la convention, le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires.

Comme pratiqué depuis le changement de législature de mi-2006, le BE, avec l'appui du SAI, s'est attelé à la préparation du budget 2013 selon un processus d'analyse et de réflexion tenant compte de l'évolution des institutions et des demandes formulées.

En synthèse, le budget 2013 a été établi sur la base du maintien de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant, d'aucune intégration de nouvelle institution et, globalement, de la reconduction des soutiens accordés aux institutions bénéficiaires. Les municipalités ont approuvé le budget, de même que les conseils communaux.

### Agenda régional

Comme en 2011, l'agenda régional est paru à une fréquence bimestrielle, soit à 6 reprises en 2012.

La saisie des manifestations culturelles s'est faite par le biais du site internet [www.agendariviera.ch](http://www.agendariviera.ch), mis en ligne fin 2007.

L'impression et la distribution de chaque numéro sont toujours assumées par les mêmes partenaires soit respectivement Swissprinters / IRL et La Poste. Depuis fin mars 2009, le graphisme et la mise en page sont de la responsabilité de « Alain Robert Studio ». La coordination et le suivi financier sont assurés par le délégué culturel de Vevey et le SAI.

En 2012, l'Agenda a coûté un peu plus cher que les années précédentes, en raison d'une légère baisse des recettes publicitaires et surtout d'une augmentation du nombre de pages due à la progression constante de manifestations et d'événements culturels sur la Riviera.

### Soutiens ponctuels

Pour mémoire, un document intitulé « Information à l'attention des requérants sollicitant un soutien ponctuel du Fonds Culturel Riviera » a été mis en ligne sur le site internet du SAI ([www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch)) fin 2007. Ce document a pour but de permettre aux institutions de connaître les conditions cadres d'octroi d'un soutien ponctuel, de visualiser le contenu du dossier à fournir et la façon dont la demande est traitée.

Les 22 demandes de soutien ponctuel 2012 ont été examinées par le CA, sur la base d'un examen préalable du SAI et du BE fondé sur les critères définis pour l'octroi d'un soutien ponctuel. Six demandes ont fait l'objet d'un avis favorable de la part du CA en 2012. Ces six soutiens ponctuels ont été versés aux institutions suivantes :

- Festival des artistes de rue (20<sup>ème</sup> anniversaire)
- Concours Tchaïkovski de jeunes musiciens
- Cie Prototype Status – « Don't Panic » (création)
- Cie Les Exilés – « Vendanges tardives » (création)
- Collectif Einzweidrei – Apo-calypse
- Hommage à Robert Mermoud

A ces demandes, s'ajoutent celles qui ont été annoncées en 2011 et acceptées en 2012, soit :

- RKC (20<sup>ème</sup> anniversaire)
- Fondation des Arts et spectacles (20<sup>ème</sup> anniversaire)

14 autres demandes de soutien ponctuel ont été refusées, soit :

- Collectif Impro Riviera Events
- Association Tous en Choeur
- Cie Reminox's
- Association Fête Multiculturelle Vevey
- ImprOvisible Festival
- Festival Nox Orae
- Festival Local (8<sup>ème</sup> édition)
- Cie Prototype Status - « Ground(s) » (création)
- Théâtre Ensemble – Chantier Interdit
- Ensemble Baroque du Léman
- Association Lac Léman Music Masterclasses
- Tangora Trio
- Fondation du Château de Chillon
- Biennale de Montreux 2013

### Commission intercommunale de gestion

Dite commission a siégé en mai pour le contrôle des comptes 2011 et en novembre pour l'examen du budget 2013, en présence de membres du CA.

Selon le tournus établi lors de sa première année de fonctionnement en 2003, et compte tenu du changement du calendrier de législature depuis 2006, les séances de la commission se sont déroulées de la manière suivante :

- ⇒ séance de mai 2012 :
- Présidence : M. Jean-Vincent Fricker, conseiller communal à Corseaux.
- Rapporteur : Mme Barbara Bonvin, conseillère communale à Vevey.

⇒ séance de novembre 2012 :

Présidence : M. Patrick Bays, conseiller communal à Saint-Légier-La Chiésaz.

Rapporteur : M. Gianni Ghiringheli, conseiller communal à Blonay.

A l'unanimité, la commission intercommunale de gestion a recommandé l'adoption aux conseils communaux de la Riviera, d'une part, des comptes 2011 et d'autre part, du budget 2013.

### Comptes 2012

Les comptes 2012 ont enregistré des encaissements pour environ 3,6 millions (soit Fr. 48.- par habitant). Le total des subventions octroyées aux 19 institutions bénéficiaires et à l'Agenda régional a atteint plus de Fr. 3,5 millions. Le montant total accordé par le fonds à des soutiens ponctuels s'est élevé à Fr. 98'000.-. Ce montant correspond à la fois aux soutiens ponctuels versés en 2012 et aux demandes de soutiens annoncées en 2011 et versées en 2012.

Le solde disponible, dont le montant s'élève à Fr. 5'690.- sera affecté aux soutiens ponctuels et aides à la création en 2013.

Au vu de ces éléments comptables, et de ceux présentés dans le cadre du budget 2013, force est de constater que la marge de manœuvre pour l'octroi de soutiens ponctuels diminue et que le FCR devra concentrer ses efforts sur sa mission fondatrice, soit le soutien aux institutions reconnues d'intérêt régional.

Annexe : comptes 2012

SAI - Vevey, février 2013 CRO/ACK/nc